

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 1

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**25/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

**Président : M. Parent, Proviseur**

**Présents :**

**Mme Dumesnil, Provisseure adjointe  
M. Grosjean, Secrétaire Général  
Mme Laithier, CPE**

**Représentants des Enseignants : M. Jourdan, Mme Lyet, Mme Paris, M. Gautherat,  
Mme Chopard, M. Berland**

**Représentants des agents : Mme Mazzoleni, Mme Azevedo, Mme Baudry**

**Représentants des élèves : Thiméo Paris, Lazare Gehin, Leelou Combier, Pierre Faivre**

**Représentants des parents d'élèves : Mme Simonin, M. Despas, M. Mayot, Mme Lanaud**

**Excusés : représentante BTS, Mme Pintureau**

**Présent non votant : Kenzo Goubert (stagiaire SVT), invité**

M. Parent indique que le PV du CA du 4 novembre sera joint à celui de ce soir avant le CA du mois de février.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Dumesnil, Provisseure-adjointe.

Avec 22 votants, le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18h05.

Mr Parent explique que les 2 CA sont très rapprochés car le 1<sup>er</sup> ne peut pas être fait avant les élections et le 2<sup>ème</sup> CA, consacré au budget, doit être validé avant la fin du mois de novembre.

À l'ordre du jour sont ajoutées deux questions diverses, lues par Monsieur le proviseur :

- Avec la diminution continue des effectifs d'élèves, est-il envisageable d'ouvrir d'autres filières d'enseignement supérieur ?
- Dans ce même cadre de diminution des effectifs, quels sont le positionnement et les perspectives de la région sur la répartition des élèves au sein des différents lycées dolois (question adressée au représentant de la région s'il est habilité à répondre)

**1) Projet d'évaluation du lycée**

Il est présenté pour explicitation, mais pas pour vote ; il peut encore être modifié. Mr Parent explique comment on essaie d'homogénéiser l'évaluation au sein du lycée. Ce projet a été mis en place depuis la réforme du lycée et l'introduction du contrôle continu pris en compte pour le bac. Chaque établissement a son propre projet et l'objectif est que tous les élèves soient traités de la même façon grâce à des engagements de chaque équipe pédagogique d'une part, et de l'ensemble de la communauté, d'autre part.

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 2

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**25/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

1<sup>ère</sup> partie du plan : généralités

Le plan devra être revu chaque année pour les ajustements et il doit être présenté au CA en début d'année scolaire (en novembre pour le lycée Nodier).

Il sera donc actualisé à chaque prérentrée par les équipes pédagogiques.

Rappel par M. Parent :

- Les enseignants conforteront leur évaluation par le choix des coefficients (ex petits coefficients, voire poids nul pour les devoirs faits à la maison).
- Explication de ce qui se passe en cas de moyenne non représentative + explication des justificatifs (recevables ou non) .
- Paragraphe sur la fraude.
- Organisation des ER en cas de moyenne non représentative (en fin de trimestre ou en fin d'année scolaire) ; ces décisions sont prises par le conseil de classe et anticipées par l'équipe pédagogique et la direction.

Le projet sera diffusé sur Pronote + éclat et sur le site internet du lycée (parents + élèves) ; les parents seront prévenus de sa mise à disposition.

**Lecture du projet par M. Parent**

Cas des élèves mutualisés : contact avec le lycée Duhamel pour NSI et SI + communication de notre projet pour que le lycée Duhamel puisse prendre connaissance des modalités d'évaluation en LLCA, HLP et Arts plastiques.

Question de M. Jourdan : et pour la spécialité « Anglais » ?

Réponse de M. Parent : ce n'est plus une spécialité mutualisée ; le lycée Duhamel a gardé la spécialité LLCER-anglais littéraire alors que le lycée Nodier propose depuis 2 ans la spécialité LLCER-Anglais Monde Contemporain (AMC).

M. Parent indique qu'il y a souvent un petit pic d'évaluations en fin de trimestre (les élèves acquiescent), M. Parent indique avoir fait une tentative d'organisation du rythme des devoirs mais que cela a été compliqué et il n'y a pas eu une grande adhésion de la part des enseignants, qui ont fait valoir de fortes contraintes à leur niveau.

Il est souhaitable que les DS soient matérialisés sur Pronote, afin de permettre aux collègues d'accéder à la charge de travail de leurs élèves.

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 3

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**25/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

Par ailleurs, ce projet d'évaluation prévoit l'organisation de moments forts :

- ⇒ Mise en place d'un bac blanc en classe de 1<sup>ère</sup> pour la nouvelle épreuve de mathématiques.
- ⇒ Bac blanc Terminale : les notes compteront pour le troisième trimestre cette année, ainsi elles ne seront pas dans Parcoursup, sauf lors de la procédure complémentaire. Cela évite une double angoisse des élèves. Ce point a par ailleurs été travaillé en accord avec le lycée Duhamel pour la date et le poids dans la moyenne de ce bac blanc.
- ⇒ Bac blanc de philosophie : il sera organisé sur la même période, comme en fin d'année.

Un point sur les aménagements de scolarité est également évoqué dans ce projet pour rappeler que l'équité passe par un respect (ou une compensation) des préconisations des PAP, PAI et PPS.

**Point sur les rattrapages :**

M. Parent précise les 3 temps à respecter pour ces rattrapages de devoirs, ainsi que la mise en place des épreuves de remplacement pour les élèves dont l'évaluation serait non représentative sur l'année complète.

**Fraude :** M. Parent rappelle qu'un groupe de travail avait été organisé avec des professeurs sur les points (1.5 et 1.6 du règlement intérieur).

- Suspicion de fraude : c'est sanctionné (comme au bac)

Toutes ces dispositions qui s'appliquent dans de l'enseignement ordinaire , si l'on devait revenir à un enseignement hybride, alors la CHS se réunirait puis le CA.

M. Parent rappelle aux élèves qu'il faut relativiser : une mauvaise note se rattrape car il y a beaucoup d'évaluations.

*Question ?*

*Thymeo Paris : en allemand pas de coefficient 2*

Explication de la moyenne coefficientée : moyenne générale qui apparait correspond à peu près à la moyenne du bac : moyenne du tronc commun et moyenne des spécialités.

**2) Budget**

M. Grosjean présente le rapport sur le budget de l'exercice 2026 à partir des documents transmis une semaine auparavant. Il rappelle que le budget est un outil, un cadre juridique et financier, qui

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 4

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**25/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

permet de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses pour l'année à venir. La période en question court du 1 janvier au 31 décembre 2026.

Pour les dépenses, l'autorisation accordée vaut droit à dépenser l'intégralité des crédits ouverts dès le 1er janvier sans se préoccuper de savoir si les recettes votées en contrepartie seront effectivement perçues.

La seule limite est le montant voté par service (AP, VE,...).

Pour les recettes, on ne parlera pas de droit mais plutôt de devoir. Il s'agira de s'efforcer de recouvrer les sommes prévues.

Un seul service fonctionne différemment : le service de restauration et d'hébergement. L'autorisation de dépenser ne s'établit pas à hauteur des prévisions. Le chef d'établissement pourra dépenser mais dans la limite des sommes effectivement perçues auprès des usagers.

C'est pourquoi, chaque trimestre le budget doit être recalculé au vu des ventes de repas et des factures émises auprès des familles pour les forfaits de demi-pension.

Pour 2026, le lycée comptabilise deux ressources principales.

Les versements des familles : pour la participation financière à des sorties scolaires facultatives, pour les repas pris au restaurant scolaire.

Les ressources versées par les collectivités de tutelle : ce sont les subventions notifiées au lycée. La plus importante est la dotation de fonctionnement. Un document page 5 présente le détail de son calcul et son évolution depuis trois ans.

Pour 2026, la dotation de fonctionnement accuse une baisse de 25 000 € qui pour l'essentiel est le fait d'une baisse des coûts d'achat des énergies (chauffage urbain, électricité et gaz naturel) après une période de flambée des prix entre 2021 et 2024.

Les autres subventions concernent des moyens alloués pour réaliser une mission particulière.

Les sommes sont acquises à hauteur des dépenses payées pour exécuter la mission. Une situation détaillée au 10/11 est présentée pages 29 et 30.

Ces informations n'appellent pas de questions et M. Grosjean poursuit la présentation en abordant les éléments financiers de la première section, la section de fonctionnement, composée du service général (services AP, VE et ALO) et du service spécial SRH.

Le service général est la traduction financière de la mise en œuvre du service public d'éducation au sein du lycée

Pour 2026, on constate une baisse d'effectifs (715 élèves au lieu de 737 élèves l'année dernière), une baisse des ressources (dotation de fonctionnement mais aussi arrêt de la subvention EVEIL et moins de produits des locations de locaux), un avenir incertain pour le pass culture collectif. Au travers de la plateforme ADAGE, le pass culture permet le financement d'activités culturelles par l'Etat qui prend en charge directement les coûts. Le lycée bénéficiait ainsi d'un accompagnement d'environ 15 000 € par année scolaire jusqu'à l'année dernière.

Les prévisions de recettes et d'ouvertures de crédit sont analysées pour les trois services, l'un après l'autre.

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 5

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**25/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

Question de Mme Paris : à quoi correspond la 1ère ligne en recettes du domaine ENSTEC (service AP) ?

Réponse de M. Grosjean : c'est une prévision de recettes sur le CNAM qui occupe les locaux du lycée afin de dispenser l'enseignement pour deux licences professionnelles (convention tripartite Lycée, CNAM et Région). M. Grosjean précise les nouvelles modalités du partenariat en vigueur depuis la rentrée scolaire et qui avaient été adoptées par le conseil d'administration le 7 juillet 2025. L'objectif a été de maintenir le plus possible les ressources pour l'enseignement technique (au détriment du service ALO).

Question de Lazare Gehin : (service ALO domaine VIAB) qui fournit l'électricité au lycée, quel type de contrat a été souscrit ?

M. Grosjean renvoie au document annexe page 32 qui détaille le coût de la charge de viabilisation. Pour l'électricité, le lycée a souscrit au marché public porté par l'Union générale des acheteurs publics (UGAP). Cela permet de bénéficier d'une offre tarifaire relativement stable qui est négociée pour un grand nombre d'établissements et de collectivités publiques.

A noter : le coût de l'approvisionnement en énergie a baissé depuis un an mais le coût de l'approvisionnement en eau reste en constante augmentation (augmentation essentiellement due au coût des investissements et du traitement des eaux usées).

Pour le service spécial SRH, le suivi budgétaire des dépenses et des recettes a été simplifié.

Comme indiqué sur le rapport page 10, le logiciel Op@le ne permet pas d'assurer un suivi budgétaire précis des recettes sur les familles des élèves hébergés au forfait. C'est la raison pour laquelle les prévisions de recettes sont regroupées sur un code activité unique. Cette information est toutefois connue, avec précision, grâce à l'outil qui calcule les droits de l'établissement chaque trimestre.

De la même façon, il ne sera pas proposé en 2026 un détail des lignes dépenses qui fasse valoir les achats EGALIM par nature : bio, denrées de qualité, denrées non EGALIM.

M. Grosjean explique que nous payons avant tout des factures ; le suivi par produit acheté à l'intérieur d'une même facture est fastidieux et source d'erreur.

Le suivi des achats selon cette typologie est cependant réalisé article par article grâce à l'outil informatique Easylis pour le suivi des stocks de denrées. Le jour où cette application sera interfacée avec le logiciel comptable Opale le budget du lycée pourra à nouveau proposer un détail affiné pour ces dépenses.

M. Parent précise que l'information sur les achats Egalim sera communiquée régulièrement aux membres du Conseil d'administration.

Du 1er janvier au 10 novembre 2025, 52% des denrées achetées étaient labellisées (AOC, IGP, MSC, HV, label rouge...) et 31% des achats concernaient des produits issus de l'agriculture biologique.

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 6

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**25/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

Pour réaliser l'équilibre de la section de fonctionnement, la proposition est de recourir aux moyens du fonds de roulement financier pour compléter les ouvertures de crédits et amortir ainsi la baisse des ressources. Il s'agit également de ne pas capitaliser de l'argent public sur un compte bancaire. La ligne PROJET du service AP sera abondée de moyens supplémentaires pour 4000 € ce qui permettra d'anticiper un éventuel arrêt du pass culture.

Le service VE envisage un déficit et un prélèvement sur le fonds de roulement pour 900 € afin de pouvoir financer l'organisation de la journée Santé organisée chaque année en février.

Chaque domaine du service ALO accuse une baisse mais moins élevée que prévue grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement de 20 500 euros environ. Le coût des charges fixes dont un détail est présenté pages 34 à 37 a tendance à progresser plus rapidement (+3,6% en moyenne entre 2024 et 2025) que le coût de la vie calculé pour les ménages (+1,2% septembre 24 à septembre 25).

La situation du fonds de roulement est présentée.

M. Jourdan note qu'il n'y a pas d'investissement prévu en 2026. M. Grosjean précise qu'il n'y a pas de projet à cette date mais que le service OPC est souvent mouvementé en cours d'année (moyenne dépenses 2022-2024 = 144 034 €).

Question de Mr Jourdan : des travaux sont-ils prévus pour remplacer le tunnel de plonge ?

M. Grosjean répond que la laverie actuelle avait été acquise en 2013. Le principe de la remplacer a été validé par le directeur du Service restauration et vie lycéenne de la Région BFC en mai 2023. Cependant, les contraintes budgétaires obligent à patienter. Nous avons quand même eu la confirmation en septembre que l'achat serait en bonne voie pour être réalisé en 2026. A noter : la collectivité régionale a financé en 2024 le renouvellement de deux fours électriques et d'un lave-batterie pour plusieurs dizaines de milliers d'euros en optant à chaque fois pour des modèles « haut de gamme ».

Enfin, la situation des emplois est analysée. Les chiffres pour l'Etat sont ceux de l'année 2024. Depuis, le lycée a perdu 0,25 ETP d'assistant d'éducation.

Question de Mr Jourdan : A quoi correspond le total des sommes présenté pour les enseignants, ce chiffre semble très élevé ?

M. Grosjean répond que le total correspond au coût employeur, toutes charges confondues.

Soumis au vote des membres du conseil d'administration, le budget 2026 est adopté à l'unanimité (22 pour).

Une précision est apportée aux élèves au sujet du budget « Animation » de 500 € ouvert sur la ligne budgétaire VE ANIM 0ANIM. Il s'agit d'un budget de dépense dont peut se saisir le CVL pour des besoins courants. M. Grosjean rappelle que l'Etat finance l'action du CVL au travers de deux appels à projet par an. Les projets déposés sont évalués par le CAVL et s'ils sont validés, un

Lycée Charles NODIER  
6 Grande Rue  
BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 7

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**25/11/2025**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

financement est délégué par voie de subvention. Il faut soumettre en priorité des projets d'activité ; les projets d'équipement sont moins bien reçus. Les élus CVL ne doivent pas cependant se « censurer » car d'autres lignes de dépense du budget et d'autres financements peuvent être recherchés.

**3) Questions diverses** (lues par M. Parent en début de séance)

*Mme Laithier et Kenzo Goubert quittent la séance à 20h22.*

- Une ouverture de section supérieure serait effectivement intéressante, mais il faut tenir compte de la baisse démographique. Un tel dossier se monte avec la région et le rectorat, et doit en particulier répondre à un besoin d'emplois du secteur. C'est ainsi que le lycée a fait depuis plusieurs années le choix d'un partenariat avec le CNAM qui, d'une part, offre une poursuite d'études aux étudiants et apprentis de notre BTS et d'autre part, permet d'accueillir des étudiants d'autres établissements à un niveau BAC+3 : les licences chef de projet touristique et guide conférencier accueillent du reste d'autres publics dans le cadre de la « formation tout au long de la vie » (FTLV).  
Nous n'avons pas identifié de besoins de formation dans la région : les lycées technologiques et professionnels voisins ont, contrairement à nous, des sections technologiques ou professionnelles, et disposent ainsi de ressources en personnels pouvant répondre plus facilement à des besoins dans des domaines techniques.
- La région BFC n'est pas représentée à ce C. A. Toutefois, la question posée, celle de la carte scolaire, dépend de l'éducation nationale, et en particulier de la DSDEN. La règle pour les Dolois est de pouvoir demander indifféremment les deux lycées Nodier et Duhamel pour une classe de seconde générale et technologique. Les collèges environnants disposent d'un lycée de secteur et d'un lycée de secteur élargi. Toutefois, les deux lycées étant sensiblement soumis à la même baisse démographique, il est assez peu probable que de nouveaux arbitrages soient effectués.

M. Parent clôt la séance à 20h35.